

Une loi Macon II prévue cet été... et les 9 autres infos éco du jour



- 1. Une loi Macon II prévue cet été.** Le Ministre de l'Economie a annoncé qu'une nouvelle loi ayant pour but d'apporter des "simplifications juridiques et réglementaires" aux PME et visant "à tirer profit du numérique" et "relancer les investissements privés", serait lancée avant l'été ou à la rentrée. Elle pourrait notamment inclure la création du nouveau contrat de travail pour les PME demandé par le patronat. Baptisé "loi entrepreneuriat et numérique" le texte n'a fait l'objet d'aucun arbitrage précise-t-on à Bercy. "Nous en sommes encore au stade des réflexions", confiait au Monde des proches d'Emmanuel Macron.
- 2. Emplois menacés aux Galeries Lafayette.** Un comité central d'entreprise extraordinaire se réunit ce matin afin de décider de l'avenir de plusieurs magasins du groupe. Près de 350 salariés pourraient perdre leur emploi. La décision sera connue dans la journée.
- 3. Nouvelle manifestation des médecins.** Les professionnels de santé appellent à une journée "santé morte" ce mardi afin de dénoncer la loi Touraine qui entre à l'Assemblée Nationale ce jour.
- 4. Germawings : Allianz évalue le coût du crash à 277 millions d'euros.** Une estimation incluant le coût de l'appareil, les indemnités et les frais de recherche après le crash de l'Airbus A320 dans les Alpes.
- 5. Effondrement de 60 % des réservations en Tunisie suite à l'attentat du Bardo.** Le tourisme est en berne dans le pays depuis l'attentat du 18 mars dernier qui a causé la mort de 22 personnes. Les réservations dans les agences de voyage française ont chuté de 60%. Un coup dur pour un pays dont 10% de la population travaille dans le secteur du tourisme.
- 6. Bordeaux-Dax et Bordeaux-Toulouse : une commission dit non au LGV.** Les projets des nouvelles lignes LGV Bordeaux-Dax (vers l'Espagne) et Bordeaux-Toulouse ont reçu un avis défavorable de la part de la commission d'enquête publique chargée du dossier. Ces travaux, dont le coût s'élèverait à 8,3 milliards d'euros, «n'intéresse(ent) qu'une population qui privilégie la vitesse plutôt que le prix du billet», estiment les rapporteurs. Les enjeux environnementaux et la question de la rentabilité sont également soulignés.
- 7. Le nouveau contrat de copropriété pour le 1er juillet.** Le décret publié au Journal Officiel indique que les syndicats devront indiquer dans leurs contrats les prestations de base incluses en un forfait et celles pouvant donner lieu à une tarification supplémentaire.
- 8. Amazon se lance dans les services aux particuliers.** Le géant de la distribution américain vient de dévoiler sa nouvelle plateforme Amazon Home Services. Elle permet de mettre en relation des professionnels avec des particuliers ayant besoin de leurs services. De l'installation d'une télévision à la tonte de la pelouse, tous les services ou presque seront disponibles.
- 9. L'application Gmail va gérer d'autres messageries.** Google annonce que sa messagerie sur mobile pourra s'ouvrir sur Android et agrégera d'autres systèmes comme Yahoo ou Outlook.
- 10. Le marché du prêt-à-porter électronique va tripler en 4 ans.** Le cabinet de recherche IDC a indiqué dans un rapport que le nombre d'accessoires vestimentaires électroniques vendus dans le monde cette année allait dépasser les 45 millions. Les vendeurs

de ces "wearables" (montre intelligentes, vêtements et bracelets connectés...), devraient voir leurs ventes tripler d'ici à 2019.